Schéma récapitulatif du circuit de diagnostic pour la Corse

1 prélèvement nasopharyngé (toujours) et idéalement 2 prélèvements des lésions cutanés (si lésion)

Cas suspect validé
(Définition de SpF)

Si difficulté technique ou absence de capacité de l'IHU orientation des prélèvements vers le CNR Orthopoxvirus sous UN 3373 (à confirmer)

Prescription / information du LBM / ES par le prescripteur

Réalisation des prélèvements conditionnés dans un triple emballage UN 3373 réalisé par ordre de priorité :
1. Dans un Laboratoire de Biologie Médicale (LBM)
2. Dans un ES
(à défaut d'ESR en région)

Envoi sous UN 3373

Acheminement du ou des prélèvements à 1 aéroport de Corse par les moyens du LBM ou de l'ES (voie 1 / nécessite information préalable aéroport) ou utilisation par le LBM ou l'ES de sa logistique (BIOMNIS, CERBA,…) habituelle (voie 2)

Analyse réalisée au laboratoire Diagnostic / NSB3 de l'IHU Méditerranée
19/21 Bd Jean Moulin – 13 005 Marseille

Le LBM ou l'ES prévient l'IHU (le plus tôt possible) au 06 77 02 53 34 ou auprès du LBM de virologie (04 13 73 20 66 /67) de l'IHU de l'arrivée de prélèvements

Si voie 1 : Acheminement des prélèvements depuis l'aéroport de Marseille Marignane vers l'IHU réalisé par AP-HM et / ou coursier mandaté par IHU destinataire par le LBM ou l'ES de Corse des horaires de départ et d'arrivée et du numéro de vol
Si voie 2 : Acheminement par sous traitant mandaté par LBM ou ES information directe du LBM ou de l'ES à l'IHU

Transmission par l' IHU des résultats aux LBM / ES

Résultat +

Résultat -

Transport pour la confirmation d'un échantillon positif à une RT-PCR générique sous triple emballage UN 2814 + Autorisation MOT

Analyse / Confirmation CNR Orthopoxvirus

Extrait MINSANTE 2022 33 *: En cas d'incapacité technique à réaliser les analyses en région, les prélèvements devront être orientés en priorité vers le CNR (fonctionnement la journée, pas la nuit), La CIBU (Cellule d'intervention biologique d'urgence) pourra être mobilisée à la demande de l'ARS après validation de la DGS uniquement pour les situations nécessitant de confirmer ou d'infirmer dans les plus brefs délais.*

Points à traiter / finaliser :

- Procédurer la saisine de l'aéroport de Corse par le biologiste / LBM (si voie 1) ou l'établissement de santé ;
- Valider la liste des contacts pour chacun des aéroports.

27/06/2022